

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE
Arrêté temporaire n° 2023-N520-LIM-87-T4

relatif à la réglementation de la circulation sur la route nationale n°520 pour réaliser des travaux de renouvellement des marquages routiers.

Communes de Verneuil-sur-Vienne, Couzeix, Chaptelat et Limoges en Haute-Vienne.

VU le Code de la route

VU le Code de la voirie routière ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8ème Partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté Interministériel du 6 décembre 2011 modifié ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;

VU le décret n° 2013-1181 du 17 décembre 2013 modifié portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;

Vu la note technique du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national ;

VU la note des jours hors chantier en date du 19/01/2023 ;

Vu le décret du 07 octobre 2021, portant nomination de Mme Fabienne BALUSSOU, Préfète de la Haute-Vienne ;

VU l'arrêté préfectoral de Mme la Préfète de la Haute-Vienne du 25 octobre 2021 portant délégation de signature à Mr Olivier JAUTZY, Directeur Interdépartemental des Routes centre Ouest ;

VU la décision n° 2023-02-87 du 03 avril 2023 de M. Olivier JAUTZY, Directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest, donnant délégation de signature à certains de ses collaborateurs ;

VU l'accord tacite du Conseil Départemental de la Haute-Vienne antenne de Nieul pour la mise en place d'itinéraires de déviations sur son réseau.

VU l'accord tacite de Limoges Métropole pour la mise en place d'itinéraires de déviation sur son réseau ;

VU l'avis favorable de la Direction Interdépartementale des Routes du Centre Ouest CEI de Feytiat en date du 19/05/2023 pour la mise en place d'itinéraires de déviation sur son réseau ;

VU le Dossier d'Exploitation Sous Chantier ;

CONSIDÉRANT que pour permettre d'assurer la sécurité des personnels de l'entreprise intervenant sur le chantier et des usagers, pendant les travaux de renouvellement du marquage routier de la RN 520, il y a lieu d'interdire la circulation par section de route et de mettre en place des déviations les nuits du 05 au 06 juin et du 06 au 07 juin 2023 entre 20h00 et 6h00.

SUR PROPOSITION de Monsieur le chef du district de Limoges de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Les nuits du 05 au 06 juin et du 06 au 07 juin 2023, les services de la Direction Interdépartementale des routes Centre-Ouest réalisent des travaux de renouvellement du marquage routier. Ce chantier est décomposé en deux phases de travaux avec des fermetures à la circulation de sections de routes et la mise en place de déviations.

ARTICLE 2 :

En cas d'intempéries, d'aléas ou d'avancement de chantier, les restrictions de circulation mentionnées à l'article 1 et décrites aux articles 3, 4 et 5 pourront être décalées dans les mêmes conditions les nuits du 07 au 09 juin 2023 ou les nuits des semaines 25 (du 19 au 23 juin 2023) et 26 (du 26 au 30 juin 2023).

ARTICLE 3 :

Les travaux de la phase 1 sont prévus dans la nuit du 05 au 06 juin 2023 entre 20h00 et 6h00 :

Le linéaire de la RN 520 du PR 0+000 (giratoire de Grossereix) au PR 5+880 (échangeur n° 59 d'Anglard) sera fermé à la circulation, dans les deux sens.

- La bretelle d'entrée sens Angoulême vers A20 de l'échangeur N°59 « Anglard » sera fermée à la circulation.

- L'axe perpendiculaire à la RN 520 allant de la zone commerciale Family Village à la ZI Nord – Centre routier restera ouvert à la circulation. Par contre, toutes les autres branches du giratoire Gordini, ainsi que les shunts seront fermés à la circulation.

- Des déviations seront mises en place de la manière suivante :

Trafic venant de l'autoroute A20 dans le sens Paris-Provence:

En direction de Poitiers, les véhicules resteront sur l'A20 puis sortiront à la bretelle de l'échangeur N°30, puis emprunteront le boulevard Robert Schuman, le boulevard du Vigenal, puis le RD947 jusqu'à l'échangeur N°59 (d'Anglard) puis emprunteront la RN147.

En direction d'Angoulême et Périgueux, les véhicules resteront sur l'A20 puis sortiront à la bretelle de l'échangeur N°30, puis emprunteront le boulevard Robert Schuman, le boulevard du Vigenal, le boulevard Beaublanc et le boulevard de la Borie puis rejoindront la RD941 et la RN141. Pour la direction Périgueux les véhicules sortiront à la bretelle de sortie de la RD941 à l'échangeur N°62 (le Breuil) puis emprunteront la RD2000 .

En direction de la zone d'activité du Family Village ou du centre routier, les véhicules resteront sur l'A20, puis sortiront au niveau de l'échangeur n°29, ils traverseront la ZI Nord pour rejoindre le giratoire Gordini échangeur N°58 (Gordini) RN520.

Trafic venant de l'autoroute A20 dans le sens Province-Paris:

En direction d'Angoulême, de Périgueux et de la zone d'activité du Family village ou du centre routier, les véhicules feront demi-tour à l'échangeur n°28 puis emprunteront l'A20 sens Paris-Provence, pour rejoindre les déviations mises en place pour le trafic venant de l'autoroute A20 dans le sens Paris-Provence.

Trafic venant de la route nationale N°520 dans le sens RN141-A20 :

En direction de l'A20, les véhicules sortiront de la RN520 à L'échangeur N°59 (d'Anglard), puis emprunteront la RD947, le boulevard du Vignal, le boulevard Robert Schuman, jusqu'au diffuseur N°30 de l'A20.

Trafic venant de la route nationale N°147

En direction de l'A20, les véhicules emprunteront la RD947 à l'échangeur N°59 (d'Anglard), puis le boulevard du Vignal, le boulevard Robert Schuman, jusqu'au diffuseur N°30 de l'A20.

Trafic venant de la route départementale N°947

En direction de l'A20, les véhicules feront demi-tour au giratoire Est de l'échangeur N°59 (d'Anglard), puis emprunteront la RD947, puis le boulevard du Vignal, le boulevard Robert Schuman, jusqu'au diffuseur N°30 de l'A20.

Trafic venant de la zone d'activité de Family Village et du centre routier

En direction de l'A20, Angoulême et Périgueux les véhicules traverseront la ZI Nord et reprendront l'A20 à l'échangeur N°29 puis retrouveront les déviations pour le trafic venant de l'autoroute A20 dans le sens Paris-Provence pour la direction Angoulême et Périgueux.

ARTICLE 4 :

Les travaux de la phase 2 sont prévus dans la nuit du 06 au 07 juin 2023 entre 20h00 et 6h00 :

Le linéaire de la RN 520 du PR 5+880 (échangeur n° 59 d'Anglard) au PR 14+200 (giratoire de l'échangeur N°62 « Le Breuil ») sera fermé à la circulation, dans les deux sens.

- La bretelle d'entrée sens A20 vers Angoulême de l'échangeur N°59 « Anglard » sera fermée à la circulation.
- Les bretelles d'entrée et de sortie du diffuseur N°61 « Bellegarde » seront fermées à la circulation.
- L'accès à la RN 520, au niveau du giratoire de l'échangeur N°62 « Le Breuil » sera fermé à la circulation.
- Des itinéraires de déviations suivants seront mis en place :

Trafic venant de la route nationale N°141 dans le sens Angoulême-Limoges :

En direction de l'A20, les véhicules resteront sur la RN141 puis, emprunteront la RD941 à 2x2 voies , le boulevard de la Borie, le boulevard de Beaublanc, le

boulevard du Vignal, le boulevard Robert Schuman, jusqu'au diffuseur N°30 de l'A20.

En direction de Poitiers, les véhicules resteront sur la RN141 puis emprunteront la RD941 à 2x2 voies direction Limoges, puis le boulevard de la Borie, le boulevard de Beaublanc, la RD947 et l'échangeur N°59 (d'Anglard) pour rejoindre la RN147.

En direction de l'aéroport, les véhicules resteront sur la RN141, puis emprunteront la RD941 à 2x2 voies en direction de Limoges, puis feront demi-tour au diffuseur du Mas-Loge, ils reprendront la RD941 en direction d'Angoulême et sortiront à la bretelle de sortie du diffuseur RD941/RD20 en direction de la RD20.

Trafic venant des routes départementale N°941 dans le sens Limoges-Angoulême et RD 2000 :

En direction de l'A20, les véhicules emprunteront le giratoire du Breuil échangeur N°62 (le Breuil) et prendront la bretelle d'entrée sur la RD941 sens Angoulême - Limoges, puis emprunteront la RD941 à 2x2 voies, le boulevard de la Borie, le boulevard de Beaublanc, le boulevard du Vignal, le boulevard Robert Schuman, jusqu'au diffuseur N°30 de l'A20.

En direction de Poitiers, les véhicules emprunteront le giratoire du Breuil échangeur N°62 (le Breuil) et prendront la bretelle d'entrée sur la RD941 sens Angoulême - Limoges puis emprunteront la RD941 à 2x2 voies direction Limoges, puis le boulevard de la Borie, le boulevard de Beaublanc, la RD947 et l'échangeur N°59 (d'Anglard) pour rejoindre la RN147.

Trafic venant des routes nationales N°520 dans le sens A20 - RN141 et N°147 dans le sens RN147 - RN141:

En direction d'Angoulême, Périgueux et Limoges, les véhicules sortiront de la RN520 à l'échangeur N°59 (d'Anglard), puis emprunteront la RD947, le boulevard Beaublanc et le boulevard de la Borie puis rejoindront la RD941 et la RN141 pour la direction d'Angoulême ou continueront par le boulevard des Vanteaux et reprendront la RN21 pour la direction Périgueux.

Trafic venant de l'autoroute A20

En direction d'Angoulême, Périgueux et Limoges, les véhicules resteront sur l'A20 puis sortiront à la bretelle de l'échangeur N°30, puis emprunteront le boulevard Robert Schuman, le boulevard Beaublanc et le boulevard de la Borie puis rejoindront la RD941 et la RN141 pour la direction d'Angoulême ou continueront par le boulevard des Vanteaux et reprendront la RN21 pour la direction Périgueux.

Trafic venant des routes départementales N°20 et N°200:

En direction d'Angoulême, les véhicules emprunteront le giratoire de l'aéroport puis RD20, jusqu'aux giratoires RD20 Est puis Ouest, puis la RD941, jusqu'au diffuseur N°63 (les Quatre Vents), puis bretelle d'entrée sur RN141.

En direction de Périgueux, les véhicules emprunteront le giratoire de l'aéroport puis RD20, jusqu'aux giratoires RD20 Est puis Ouest, puis RD47, jusqu'au giratoire des Bouiges puis RD2000.

En direction de Limoges, Poitiers et de l'A20, les véhicules emprunteront le giratoire de l'aéroport puis la RD20, jusqu'aux giratoires RD20 Est puis Ouest, puis la bretelle d'entrée du diffuseur RD941/RD20 de la RD941 à 2x2 voies et retrouveront les déviations pour le trafic venant de la route nationale N°141 dans le sens Angoulême-Limoges pour rejoindre la direction Limoges, Poitiers et A20.

ARTICLE 5 :

La signalisation réglementaire, conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation temporaire est mise en place, surveillée et entretenue par le District de Limoges, sous le contrôle des différents gestionnaires de voirie.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent (Tribunal Administratif de Limoges – 1 , Cours Vergniaud 87000 Limoges) dans un délai de deux mois à compter de la date de signature du présent arrêté.

ARTICLE 7 :

M. le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et sur le site Internet de la DIRCO, affiché aux abords du chantier et disponible dans les véhicules et dont ampliation sera adressée :

- au secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Vienne,
- au Commandant le Groupement de gendarmerie Départementale de la Haute-Vienne
- au directeur départemental de la sécurité publique,
- au district de Limoges concerné par les travaux,
- au CEI de Feytiat DIRCO,
- au président du Conseil départemental de la Haute-Vienne,

- au président de la Communauté urbaine de Limoges Métropole,
chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution,

et pour information à :

- M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Vienne,
- M. le maire de Limoges,
- M. le maire de Chaptelat,
- M. le maire de Couzeix,
- M. le maire de Verneuil-sur-Vienne,
- M. directeur départemental des services de secours et d'incendie de la Haute-Vienne,
- M. directeur départemental du SAMU 87,
- M. président de la fédération des transporteurs routiers de la Haute-Vienne,
- Bureau SPT / BIESR de la DIRCO,
- Service des Transports – Région Nouvelle Aquitaine,
- SNCF,
- STCLM,
- Aéroport de Limoges,
- Dépanneurs agréés sur la section concernée par les travaux.

Limoges, le 01/06/2023

LA PRÉFÈTE DE LA HAUTE-VIENNE
POUR LA PRÉFÈTE DE LA HAUTE-VIENNE, ET PAR
DÉLÉGATION
LE DIRECTEUR INTERDÉPARTEMENTAL DES
ROUTES CENTRE-OUEST ET PAR DÉLÉGATION
LE DIRECTEUR ADJOINT EXPLOITATION

H. MAYET



